



1 rue de Rouffach
68250 WESTHALTEN
☎ 03 89 47 00 01



17 rue Guy De Place
68800 VIEUX-THANN
☎ 0 977 409 440
☎ 03 89 37 05 96
✉ agence.haut-rhin@lyonnaise-des-eaux.fr

DEMANDE DE RACCORDEMENT

RESEAU D'EAU POTABLE

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :



☎ (heures de bureau) :

E-mail :

Permis de construire n° :

Date de construction :

IDENTIFICATION DU MANDATAIRE (*Architecte, bureau d'études*)

Mandataire :

Adresse :

Code Postal :

Ville :



E-mail :

LOCALISATION DU PROJET

N° : Rue :

N° section et parcelle ou de lot :

Lotissement :

Code postal :

Ville :

NATURE DU PROJET

Viabilisation de terrain nu

Maison individuelle

Immeuble collectif

en construction

récent(e)

ancien(ne)

Nombre de logements desservis par le branchement à construire :

Nombre d'usagers desservis par ce branchement :

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE

Etablissement industriel demandant m^3 d'eau par jour – débit de pointe : m^3/h

Etablissement commercial m^3 d'eau par jour – débit de pointe : m^3/h

Etablissement demandant un branchement incendie (une demande spécifique vous sera transmise)

REMARQUE : l'utilisation des appareils de protection incendie est strictement interdite sous peine de poursuites.

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Uniquement Osenbach et Westhalten

NATURE DE LA DEMANDE

- Demande de branchement au réseau d'assainissement
- Eaux usées domestiques (pavillon, immeuble à usage d'habitation, bureaux...)
 - Eaux issues d'une piscine privée
 - Eaux usées assimilées domestiques (restauration, cabinet médical, piscine, hôtel, salon coiffure...)
 - Eaux usées non domestiques (industriel...)
- Suppression fosse septique et autres
- Fosse raccordée au réseau public
 - Fosse non raccordée au réseau public
- Demande de déversement ponctuel

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Utilisation d'eaux de puits, de forage, des eaux pluviales ou autres :

Si oui : Arrosage WC, douches, lave-linge, lave-vaisselle Autres :

REMARQUES IMPORTANTES : sauf impossibilité, les eaux pluviales (toit, cour, descente de garage...) ainsi que les eaux claires parasites (drainage, sources, pompe à chaleur, infiltration de nappe etc...) seront évacuées vers le milieu naturel ou le réseau d'eaux pluviales.

Pour les habitations situées en zone d'assainissement non collectif, un dossier spécifique devra être retiré à la mairie.

LE BRANCHEMENT SITUE SUR LA PARTIE PUBLIQUE SERA REALISE EXCLUSIVEMENT PAR SUEZ

A partir du présent document signé par la Collectivité et aux engagements contractuels pris, SUEZ présentera un devis estimatif des travaux pour la pose d'un branchement d'eau potable et/ou d'évacuation des eaux usées dans la partie publique (du réseau principal jusqu'au regard de visite compris).

Le délai d'intervention pour la réalisation du branchement est de 2 mois après la réception de l'acompte demandé. La demande de raccordement est obligatoire dans tous les cas. Si la propriété est déjà desservie par les branchements (lotissement par exemple), SUEZ instruira le dossier technique des raccordements.

Remarque : avant transmission à la mairie, joindre impérativement 1 plan de situation de votre propriété et 1 plan de masse avec implantation du bâtiment.

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Signature du demandeur, le :	Validation du Maire, le :	* Validation de la Communauté de Communes, le :
		* Si nécessaire